

# MAIF HABITATS ET INCLUSION

Avril 2026

## Part A : Catégorie de parts de MAIF HABITATS ET INCLUSION

Document à caractère informatif et non promotionnel destiné aux clients professionnels au sens de la Directive MIF II et aux détenteurs de parts A de la SCI souscrites en représentation d'unités de compte de contrats d'assurance-vie distribués par MAIF Vie auprès de ses propres clients investisseurs de détail et ayant pour support la SCI.



### REPORTING MENSUEL AU 30 AVRIL 2026

#### STRATEGIE ET OBJECTIFS D'INVESTISSEMENTS

La société MAIF HABITATS ET INCLUSION a pour objectif de proposer aux investisseurs une récurrence de performance et une perspective de plus-values à long terme par la constitution d'un patrimoine d'actifs immobiliers principalement constitué de logements, de résidences gérées et de terrains à bâtir localisés en France, détenus directement ou indirectement, et répondant à la recherche d'impact social.

Ce portefeuille immobilier est complété d'une poche de liquidités représentant au maximum 10% de l'actif de la Société, sans pouvoir être inférieure à 2% de l'actif de la Société. Les revenus de l'investissement sont intégralement réinvestis. La Société peut recourir à l'endettement (bancaire et non bancaire), direct et indirect, dans la limite de 40% maximum de la valeur des actifs immobiliers déterminée par transparence (valeur directe et indirecte).

Le produit a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. La société promeut également un seuil minimum d'investissements durables de 15% dans des activités alignées avec la Taxonomie Européenne en matière d'atténuation au changement climatique.

La stratégie de gestion est fondée sur des dynamiques démographiques et sociétales pour créer de la valeur dans la durée :

- > Un besoin structurel de logements portée par la croissance du nombre de ménages.
- > Un secteur clé pour atteindre les objectifs de transition énergétique.
- > Une offre résidentielle innovante adaptée aux nouveaux modes de travail et aux évolutions sociodémographiques.
- > Une offre destinée à l'inclusion sociale des populations fragilisées via des investissements dans des foncières non cotées à impact.

#### COMMENTAIRE DE GESTION

La société MAIF Habitats et Inclusion a été constituée le 22 avril 2024 avec pour objectif principal d'investir dans l'immobilier résidentiel, au travers de sa filiale MAIF Habitats.

Au 30 avril 2026, le patrimoine de la Société se compose de dix immeubles à usage d'habitation et de deux résidences gérées, répartis sur le territoire français. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement diversifiée, la Société a également pris des participations dans deux foncières non cotées à impact, via sa filiale.

##### • Performance et Activité de la collecte

La Société a enregistré au cours du mois des souscriptions en parts A pour un montant de collecte nette de 1,5 M€. Depuis sa création, le fonds a enregistré un total de 36,8 M€ de souscriptions, représentant 354 756 parts A émises.

Depuis le 1er janvier 2026, MAIF Habitats et Inclusion affiche une performance nette de 0,47%, principalement portée par la plus-value latente réalisée sur les actifs acquis par sa filiale ainsi que les revenus locatifs des immeubles en exploitation.

La Société n'a pas recours à l'endettement à la date du 30 avril 2026.

##### • Activité Immobilière et Financière

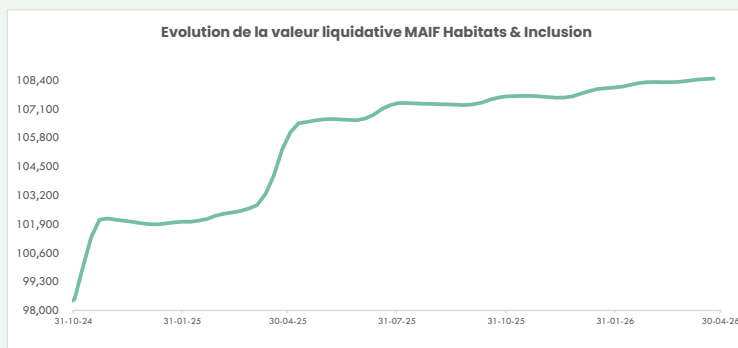
Au 30 avril 2026, le portefeuille immobilier détenu en direct par la filiale se compose à 85 % de logements, 10 % de résidences gérées et 5 % de titres de participation dans deux foncières non cotées à impact (Habitat & Humanisme et SCI Fratries).

La livraison de l'habitat partagé sénior de Chaville est intervenue le 17 avril 2026.

De nouvelles opportunités d'investissement sont actuellement à l'étude afin de poursuivre la stratégie de diversification du patrimoine immobilier de la Société.

#### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

Les performances passées ne préjugent pas de performances futures et ne sont pas constantes dans le temps



Source : AMPERE Gestion

#### ANALYSE DE LA PERFORMANCE GLISSANTE NETTE AU 30 AVRIL 2026\*

en %	1 sem.	1 mois	3 mois	YTD*	6 mois	1 an
Période	0,14%	0,07%	0,36%	0,47%	0,82%	2,01%

\*Performance calculée sur la base de la dernière valeur liquidative publiée au 24 avril 2026.

#### ANALYSE DE LA PERFORMANCE CALENDRAIRE

en %	2025	2 ans*	3 ans	5 ans
Période	5,96%	8,07%	N/A	N/A

\*Il est précisé que l'activité de la société a débuté au mois de septembre 2024.

La SCI est majoritairement investie en immobilier et présente un niveau de risque bas de perte en capital, estimé au niveau de 2 de l'indicateur synthétique de risque (SRI), sur une échelle de 1 à 7. La catégorie de risque associée à la SCI n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque. Les actifs immobiliers sont peu liquides. En période de tension sur les marchés immobiliers, la cession rapide d'un actif immobilier peut entraîner une perte de valeur. A noter que certains risques

#### Chiffres clés au 30/04/2026\*

Actif net :	38,51 M€
Actif net équivalent Part A	38,51 M€
Valeur liquidative :	Hebdomadaire
Droits d'entrée / sortie :	Néant
Nombre de parts A :	354 756 parts
Nombre de lignes en portefeuille :	14 lignes
Nombre d'actifs immobiliers** :	12 actifs
Ratio d'endettement (LTV %) :	0,0%

(\*) Sur la base de la dernière VL publiée en date du 24/04/2026

(\*\*) Actifs immobiliers détenus indirectement via MAIF Habitats

#### FORME JURIDIQUE :

Société civile immobilière à Capital Variable

ISIN (part A) : FR001400MU46

DATE DE CRÉATION : 22 avril 2024

DURÉE DE VIE DU VÉHICULE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

SOCIÉTÉ DE GESTION : AMPERE Gestion

DEPOSITAIRE : CACEIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES : FORVIZ MAZARS

FRAIS D'ENTRÉE (ACQUIS À LA SOCIÉTÉ) : Néant

FRAIS DE GESTION\* : 1,24% TTC maximum de l'actif brut réévalué

\* Frais récurrents correspondant aux honoraires de gestion perçus par la société (hors commissions d'investissement).

REVENUS : Capitalisation

MARCHÉ CIBLE : Destiné à une clientèle professionnelle au sens de MIF II et aux détenteurs de parts A de la SCI souscrites en représentation d'unités de compte de contrats d'assurance-vie distribués par MAIF Vie auprès de ses propres clients investisseurs de détail et ayant pour support la SCI.

DURÉE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 8 ans

RISQUES SUPPORTÉS\* : risque de perte en capital, risque de gestion discrétionnaire, risque lié au marché immobilier, risque lié à l'effet de levier, risque de contrepartie, risque de taux, risque de crédit, risque de concentration des locataires, risques liés aux opérations de développement et de VEFA.

\* se reporter au Document d'information des investisseurs pour une description plus détaillée

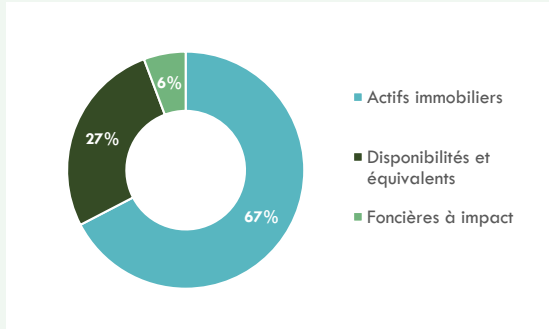
## Part A : Catégories de parts de MAIF HABITATS ET INCLUSION

Document à caractère informatif et non promotionnel destiné aux clients professionnels au sens de la Directive MIF II et aux détenteurs de parts A de la SCI souscrites en représentation d'unités de compte de contrats d'assurance-vie distribués par MAIF Vie auprès de ses propres clients investisseurs de détail et ayant pour support la SCI.

### REPORTING MENSUEL AU 30 AVRIL 2026

#### ALLOCATION PAR TYPOLOGIE

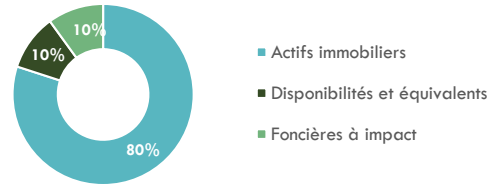
En % de l'Actif de la Société calculé sur la base de la dernière VL publiée au 24 avril 2026



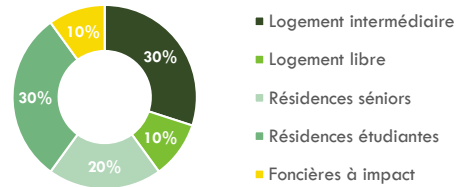
Etant précisé que les actifs immobiliers mentionnés dans les allocations ci-dessus sont détenus indirectement au travers de MAIF Habitats.

Source : AMPERE Gestion

#### Allocation cible du portefeuille (après 2 ans)

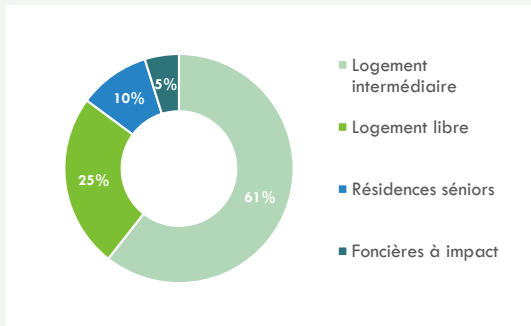


#### Allocation cible indicative du portefeuille immobilier (non contractuelle)



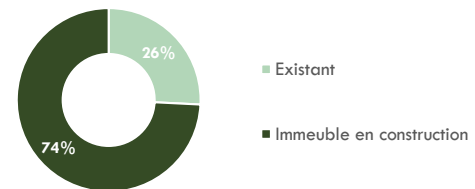
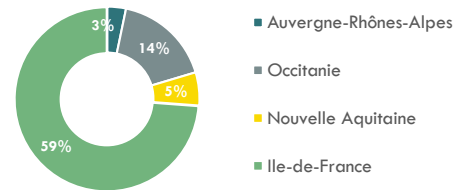
#### RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER

En % du portefeuille immobilier valorisé au 31 mars 2026, incluant également les investissements intervenus lors du trimestre en cours à leur coût d'acquisition



Etant précisé que les actifs immobiliers mentionnés dans les allocations ci-dessus sont détenus indirectement au travers de la SCI MAIF Habitats.

Source : AMPERE Gestion



#### INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

##### Résidence "Saint Roch" - rue Isabelle Eberhardt 34000 Montpellier



Une résidence de logements intermédiaires bénéficiant d'un emplacement central, certifiée, à proximité des transports et des commerces, dans le nouveau quartier Saint-Roch de Montpellier, via sa filiale MAIF Habitats

<b>Date de signature :</b>	déc-2025	<b>Performances environnementales :</b>
<b>Date de livraison :</b>	sept-2028	• Performance énergétique RE2020 Palier 2025
<b>Nombre de logements :</b>	15	• Certification NF Habitat
<b>Transports en commun :</b>	Bus, Tramway et Gare TGV	<b>Impact social :</b>
		Création de 15 logements intermédiaires

Visuels non contractuels d'investissements réalisés au travers de MAIF Habitats. Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs

##### Résidence "Sainte-Marie" - 6 avenue Sainte Marie 92370 Chaville



Une résidence d'habitats partagés seniors acquise en VEFA, le 30 janvier 2025, faisant l'objet d'un BEFA long terme, dans une commune attractive, via sa filiale MAIF Habitats

<b>Date de signature :</b>	févr-2025	<b>Performances environnementales :</b>
<b>Date de livraison :</b>	avr-2026	• Performance énergétique RE2020 Palier 2025
<b>Nombre d'unités privatives :</b>	11	• Certification BaSE et cible NF Habitat
<b>Transports en commun :</b>	TER et bus	<b>Impact social :</b>
		Création de 11 unités privatives de logement adaptées à une population "sénior"

Ce document est non contractuel et ne constitue pas une recommandation d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans. Le fonds est un produit exclusivement destiné à une clientèle professionnelle au sens de la Directive MIF II et aux détenteurs de parts A de la SCI souscrites en représentation d'unités de compte de contrats d'assurance-vie distribués par MAIF Vie auprès de ses propres clients investisseurs de détail et ayant pour support la SCI. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter le document d'information et les statuts du fonds afin de prendre connaissance de la clientèle visée et des risques encourus (notamment le risque de perte en capital), ainsi que des coûts et frais. Les principaux risques sont présentés dans le document d'information ci-dessus. Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs. Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne MAIF Habitats et Inclusion. Le capital investi n'est pas garanti. Pour plus d'informations sur le label, veuillez-vous référer au site <https://www.finance-fair.org/fr>